

**DISPOSITIONS ORGANIQUES****Vacances Voyages Loisirs (VVL)**

Désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale

**EXPOSE DES MOTIFS**

Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui regroupe des communes et autres partenaires (associations, comités d'entreprises...) avec pour but d'assurer la promotion, le développement des activités de vacances et de loisirs à caractère social. A cet effet, elle gère des installations à usage de centres de vacances et de loisirs, elle organise et gère des séjours à caractère éducatif en France ou à l'étranger, notamment pour les enfants et les jeunes issus de familles modestes.

La Commune est représentée à l'Assemblée générale de l'association par deux membres désignés par le Conseil municipal.

Ces désignations se font au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Je vous propose par conséquent de désigner les deux représentants de la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'association VVL.

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **Vacances Voyages Loisirs (VVL)**

Désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

vu sa délibération du 23 novembre 2000 approuvant les statuts de l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL),

vu les statuts de ladite association, notamment ses articles 5, 8 et 10,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner les nouveaux représentants de la Commune, à l'assemblée générale de l'association VVL,

vu les résultats du vote à main levée auquel il a été procédé,

### **DELIBERE**

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE comme suit les représentants de la commune à l'assemblée générale de l'association Vacances Voyages Loisirs :

- Patricia BENDIAF
- Rogério MACHADO.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 MARS 2008